
Compte-rendu réunion SIVU du 5 octobre 2017

Présents : Mme Alban Martine - déléguée titulaire de Dampierre
Mme Blavot Nelly - déléguée suppléante de Montepain
Mme Chapuis Sabrina - déléguée titulaire d'Étrepigny
M. Corlet Jérôme - délégué titulaire d'Orchamps
Mme Guillot Isabelle - déléguée titulaire de La Bretenière
Mme Gremaux Nicole - déléguée titulaire de Plumont
Mme Husson Nathalie - déléguée titulaire de Courtefontaine
Mme Legall Myriam - déléguée titulaire de Rans
Mme Mauffrey Christine - déléguée titulaire de Fraisans

Excusés : Mme Deville Séverine - déléguée titulaire de Ranchot, donnant procuration à Mme Guillot Isabelle
M. Escoda Thierry - délégué titulaire de Montepain

Absents : Mme Denouveaux - déléguée titulaire d'Evans
Mme Garitan Marie-Françoise - déléguée titulaire de Salans
M. Poux Christian - délégué titulaire d'Our
M. Vertel Michel - délégué titulaire de La Barre

Secrétaire de séance : Mme Husson Nathalie

Ouverture de la séance à 20h40.

Certains élus se questionnent quant à l'absence de Mme Marcillet Carine - Directrice du foyer.

Mme Guillot indique que le choix d'assister ou pas à la réunion a été laissé à Mme Marcillet.

Celle-ci est finalement absente sans raison invoquée.

Des élus souhaiteraient que Mme Marcillet vienne s'exprimer. Ils ressentent un malaise et s'interrogent quant à la mise à jour récente de problèmes qui ne semblaient pas être présents précédemment.

Mme Guillot l'explique par le fait que, devenue présidente, plusieurs familles ont pris contact avec elle, soit directement, soit par téléphone.

Ordre du jour : → Approbation du dernier compte-rendu
→ Point budgétaire
→ Prime d'IAT et délibérations
→ Contrats non-renouvelés et recrutements
→ Conseil de vie sociale et élections
→ Semaine bleue
→ Point sécurité
→ Affiches
→ Questions diverses

Approbation du Compte-rendu de la réunion du 26 juin 2017 et signatures :

M. Corlet déclare refuser la validation du compte-rendu de la précédente réunion.

Selon lui, le compte-rendu ne reflète pas de façon exacte le contenu réel de cette réunion. D'autre part, il explique que, par rapport à la délibération le concernant, il n'avait pas refusé son indemnité de 2^{ème} vice-président mais demandé que celle-ci soit à taux 0.

Mme Guillot souligne que le compte-rendu a été rédigé par trois personnes et qu'il est dommage que ces remarques surviennent bien après la rédaction et la présentation aux membres du bureau de celui-ci.

Aussi Mme Gremaux propose un enregistrement vocal des séances afin d'éliminer toute ambiguïté sur les termes employés.

Au final, concernant l'approbation du compte-rendu du 26 juin sont recueillies : 0 voix contre
3 abstentions
7 voix pour

Le compte-rendu est approuvé.

1 - Point comptable

Distribution d'un comparatif en date du 5 octobre 2017.

En fonctionnement-dépense, 58,79% ont été réalisés à ce jour.

En fonctionnement-recette, c'est 58,29% de réalisés.

La problématique d'avoir des logements non-occupés impacte toujours sur les recettes. Or la charge salariale reste la même quel que soit le nombre d'appartements libres. A savoir les dépenses afférentes au personnel s'élèvent à 27 000 €/mois environ. Pour les diminuer, depuis 2014, la conduite adoptée est celle de ne plus titulariser les salariés et de favoriser les temps partiels. Cette conduite est de surcroît en adéquation avec l'objectif de reprise de la gestion du foyer par un organisme public ou privé.

M. Corlet souligne son inquiétude quant au déficit total réalisé de 4 555,97 € à la date du 02/10/2017.

Pour conclure le point budgétaire, Mme Guillot revient sur les propos de Mme Bonnamour – comptable au Trésor Public au sujet d'une nouvelle participation financière des communes, sachant que celle-ci ne sera possible que dans la mesure où l'excédent est faible. Idéalement ce scénario n'est pas souhaitable.

2 - Prime d'IAT (Indemnité d'administration et technicité pour agent de service)

Lors de la réunion du 26 juin 2017, une délibération a été prise pour reconduire le même coefficient à la prime d'IAT. Or une erreur a été commise. Ce coefficient a la valeur de 1,5 et non de 1. Les membres du SIVU décident à l'unanimité d'annuler la délibération n°2017-13 et d'attribuer le coefficient de 1,5 à la prime d'IAT pour 2017.

Del n°2017-20

Le comité syndical, après en avoir délibéré, annule la délibération n°2017-13, prévoyant un coefficient pour la prime d'IAT à 1 et décide que le coefficient de la prime d'IAT est fixé pour 2017 à 1.5.

Nb de voix pour : 10

Nb de voix contre : 0

Abstention : 0

3 - Avancement de grade et délibérations

A la demande du centre de gestion et pour la CAP (commission administrative paritaire) du 10/10/2017, sur proposition de la présidente, sont susceptibles d'avancement de grade :

Mme Martin Françoise
Mme THIEBAUD Fernande
Mme CICHY Sylvie

Nom de l'agent	Grade actuel	Nouveau grade/Date
MARTIN Françoise	Adj. tech	Adj. tech. Pal 2 ^{ème} classe au 01/12/2017
THIEBAUD Marie Fernande	Adj. tech	Adj. tech Pal 2 ^{ème} classe au 01/12/2017
CICHY Sylvie	Adj. tech	Adj. tech Pal 2 ^{ème} classe au 01/05/2018

Les nominations seront finalisées après avis de la CAP.

Pour Mme MARTIN

Del n°2017-21

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de fermer le poste d'adjoint technique à 35h au 01/12/2017 et d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35h au 01/12/2017.

Nbre de voix pour : 10

Nbre de voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Mme THIEBAUD

Del n°2017-22

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de fermer le poste d'adjoint technique à 35h au 01/12/2017 et d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35h au 01/12/2017.

Nbre de voix pour : 10

Nbre de voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Mme CICHY

Del n°2017-23

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de fermer le poste d'adjoint technique à 26h25 au 01/05/2018 et d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 26h25 au 01/05/2018.

Nbre de voix pour : 10

Nbre de voix contre : 0

Abstention : 0

4 - Contrats non renouvelés et recrutement

Plusieurs contrats arrivent à terme :

→ Celui de Mme MARINO Damaris : IDEL à 9h/semaine.

Fin de contrat au 31/01/2018.

Mme Marino prépare les piluliers et prend les rendez-vous médicaux. Si le contrat est renouvelé, il faut la titulariser.

Plusieurs élus soulèvent la question de savoir s'il est nécessaire d'avoir une IDE au foyer. Mme Chapuis propose, comme dans d'autres foyers, que les résidents prennent une infirmière libérale, chacun, pour préparer leurs médicaments. Leur médecin traitant peut leur établir une ordonnance en ce sens.

Si difficulté il y a avec le médecin traitant, il faudra prendre contact avec la nouvelle pharmacienne récemment installée à Dampierre. Celle-ci pourra peut-être préparer les piluliers.

→ Celui de Mme ROY Véronique : Agent de service.

Fin de contrat au 31/12/2017.

Un recrutement est lancé.

→ Celui de Mme COURNOT Delphine : Secrétaire à 34% soit 12h/semaine.

Fin de contrat au 31/12/2017.

Mme Cournot est là en remplacement de Mme Lepage qui est en arrêt maladie. Or celle-ci part en retraite au 01/10/2017. Il faut donc changer l'appellation du contrat de Mme Cournot qui n'est plus légal à la date du 01/10/2017. Selon les conseils de Mme Jacquier du centre de gestion, il faut établir un contrat pour accroissement d'activité sur le pôle administratif à partir de cette date. Ce contrat prendra fin au 30/11/2017 et sera renouvelable un an. Ne pouvant être titularisée, Mme Cournot ne souhaite pas poursuivre son activité au foyer passé la dite date.

Del n°2017-24

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement d'activité.

Nbre de voix pour : 10

Nbre de voix contre : 0

Abstention : 0

→ Celui de Mme VOEGLIN Sandra : Aide-soignante.

Détachée du CH de Dole jusqu'au 31/07/2018.

Son contrat arrivant à 5 ans, pour rester, elle doit être titularisée de la fonction publique territoriale. Son contrat ne sera donc pas renouvelé.

A la demande de Mme Voegtlin, un rendez-vous est prévu le 24/10/2017 en présence de Mme Marcillet et des membres du bureau du SIVU.

Un ou deux recrutements seront faits avec probablement un réaménagement du temps de travail. Sont envisagés un temps d'animatrice, voire d'AMP.

4 - Conseil de vie sociale

Ce conseil est obligatoire dans une structure comme le foyer-logement.

Afin d'expliquer le rôle et le fonctionnement de ce conseil de vie sociale, deux rencontres ont eu lieu, une avec les résidents, une autre avec les familles.

Suite à l'appel à candidatures, des élections se sont déroulées. Pour le collège famille, sept familles se sont présentées. Pour le collège résident, une seule candidature a été enregistrée pour l'instant. Pour le collège du personnel, des élections vont avoir lieu. (Confère documents joints à la fin du compte-rendu).

5 - Semaine bleue

Il s'agit de la semaine du 02 au 08/10/2017. Cette année, le thème est : « A tout âge faire société ».

Une sortie au château de Salans avec visite de celui-ci, de sa chapelle et de son parc a eu lieu le mercredi 04/10. Un goûter a suivi. Cette sortie a été proposée et organisée par Mme Guillemain de Salans. 18 résidents sur 32 y sont allés. Le vendredi 06/10, à partir de 14h, des jeux suivis d'un goûter seront proposés aux résidents du foyer-logement.

Ceux-ci pourront visionner un diaporama réalisé par Mme Mauffrey sur toutes les sorties de l'année. Tous les délégués du SIVU sont cordialement invités au foyer pour cet après-midi récréatif.

6 - Point sécurité

Mme Guillot a appelé le centre de secours de Dole afin d'envisager un exercice de simulation. Le foyer n'étant pas classé ERP (établissement recevant du public), le centre de Dole ne veut pas se déplacer. Les pompiers d'Orchamps, contactés, ont accepté de réaliser un exercice au foyer. Un panneau de ralliement doit être installé à l'extérieur.

7 - Affiches

M. Corlet a conçu une affiche A4 afin de promouvoir le foyer-logement. Le magasin Top Office de Besançon a été retenu pour les imprimer. Par la suite, il est prévu de créer des plaquettes/flyers avec les tarifs 2018 du foyer.

8 - Questions diverses

→ Concernant la maintenance informatique, la commune de La Bretenière va parrainer le foyer-logement au SIDEC ; ceci implique que la commune paiera la facture du SIDEC et le foyer-logement reversera à la commune ce qu'il doit. Pour se faire, le SIDEC va créer une convention.

→ L'ARS demande un budget prévisionnel pour 2018. Celui-ci doit être établi au 31/10/2017.

→ Une rencontre est prévue avec l'OPH le 31/10/2017 pour faire le point sur les travaux à réaliser selon la PGR (Provision sur les grosses réparations = 98 275€).

Des travaux ont été effectués sur le toit cet été en raison d'une fuite. Leur montant a été couvert par la PGR. Concernant la création d'un passage vers le city parc, l'OPH doit donner son aval.

→ Le CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens).

Selon la loi ASV (Adaptation société vieillissement), tout établissement devra établir un CPOM d'ici le 1^{er} janvier 2021.

Ce contrat s'établit entre 3 entités : le conseil départemental, le foyer-logement et l'ARS. Son objectif est de prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées. Pour l'établir, il faut monter un dossier présentant des projets et des actions collectives. Il doit être accompagné de plusieurs devis.

Mme Mauffrey indique qu'elle s'est rendue à une réunion concernant la loi ASV. Il en ressort qu'une enveloppe budgétaire de 222 242€ a été attribuée au département du Jura (aucun CPOM n'a été signé pour l'instant). Le foyer-logement de Dampierre pourrait notamment bénéficier d'un forfait de 228€/résident/an.

Ainsi un dossier est en cours d'établissement et doit être finalisé d'ici le 16/10/2017. Pour la réalisation d'actions, les organismes Prodesa (ateliers bien-être, jeux de mémoire...) et SIEL Bleu (gymnastique douce...) ont été sollicités par Mmes Mauffrey et Marcillet, afin d'établir des devis.

→ Mme Guillot annonce qu'une réunion a eu lieu le vendredi 29 septembre entre Mme Marcillet et l'ensemble du personnel. Celui-ci réclame que le temps de transmission soit pris sur le temps de travail, à savoir 10 minutes le matin, 10 minutes à 17h et 10 minutes le soir. L'ensemble des délégués est favorable à cette demande.

D'autre part, les salariés souhaitent que leur pause repas soit prise sur leur temps de travail. Mme Husson précise qu'une pause repas peut être rémunérée dans la mesure où elle représente un temps thérapeutique. Mme Chapuis demande à la Présidente de préciser, si besoin, le désaccord des délégués du SIVU concernant cette demande.

D'après Mme Marcillet, le personnel réclame des réunions d'analyse de pratiques afin de clarifier les méthodes de travail et de pouvoir s'exprimer. Or, selon plusieurs agents, ceci ne reflète pas la teneur de leurs demandes.

Concernant les pratiques, des délégués signalent qu'il faut des fiches de poste. C'est à la directrice de les établir ou de les mettre à jour. Mme Alban suggère de profiter de ce temps pour, peut-être, revoir les horaires de travail.

Mme Guillot signale que les aides-soignantes et l'infirmière ont réclamé une réunion avec Mme Marcillet.

Devant l'ensemble des réclamations et problèmes soulevés, après réflexion, Mme Blavot propose qu'une réunion soit organisée entre Mme Marcillet, le personnel et les membres du bureau du SIVU.

→ Mme Mauffrey annonce qu'elle a envoyé un mail à l'ARS afin d'obtenir un rendez-vous.

M. Corlet, Mme Chapuis, Mme Legall s'insurgent quant à l'initiative de Mme Mauffrey en estimant qu'elle a outrepassé ses prérogatives. Celle-ci précise qu'elle souhaite simplement obtenir des renseignements, notamment en matière de fonctionnement.

Levée de la séance à 23h30.

Compte-rendu établi par Mmes Guillot et Husson.

Conseil de Vie Sociale

Réunion du 17 juillet 2017 - Résidents/Famille

Qu'est-ce que le conseil de vie sociale ?

Le conseil de vie sociale est un lieu d'échange et d'expression destiné à garantir des droits et également investir les résidents et leurs familles dans le fonctionnement d'un établissement.

C'est une instance rendue obligatoire par la loi du 02 janvier 2002, concrétisée par un décret en date du 24 mars 2004.

En l'occurrence, au niveau du foyer-logement, les objectifs de ce conseil sont de :

- Mettre en commun des idées pour améliorer la vie quotidienne
- Proposer des activités, des animations, des sorties...
- Discuter du prix des prestations proposées dans l'établissement

Pour constituer un conseil de vie sociale, il faut procéder à des élections. Il faut notamment :

- Deux représentants des résidents (deux titulaires, deux suppléants)
- Deux représentants des familles (deux titulaires, deux suppléants)
- Un représentant du personnel
- Le directeur ou la directrice du foyer, élu(e) de droit (à Dampierre, Mme Marcillet)
- Un élu gestionnaire titulaire (M. Corlet), et un suppléant (Mme Garitan)

Nous recherchons des personnes intéressées pour intégrer le conseil de vie sociale. L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 20 août inclus.

Modalités des élections :

- Est élu le candidat ayant obtenu le plus de voix (en cas d'égalité, un tirage au sort est effectué)
- Les candidats sont tous inscrits sur la même liste (vous pouvez rayer des noms ou en ajouter)
- La durée du mandat est de un an minimum et de trois ans maximum.

Le conseil de vie sociale élabore son règlement lors de la première réunion et procède à l'élection d'un président.

Le conseil de vie sociale se réunit au moins trois fois par an sur convocation du président.

Un compte-rendu est établi par un ou une secrétaire.

Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est que le conseil de vie sociale a été créé afin de traiter des questions ou des idées dans le but d'améliorer le quotidien de la collectivité. En effet, toute proposition ne concernant qu'un seul individu ne peut faire l'objet d'une demande.

Les familles des résidents se sont exprimées et ont soulevé le problème d'un manque de communication lors du choix de certaines décisions : problème des repas avec le choix des menus par exemple, vétusté des salles de bain, prix des prestations et de la redevance à l'OPH. Tous ces problèmes seront abordés en réunion du conseil de vie sociale et les informations seront transmises aux délégués du SIVU lors des réunions syndicales.

Bien cordialement,
La Présidente :

Mme Isabelle Guillot

Conseil de vie sociale

Procès-verbal : résultats des élections du collège famille

Nombre de familles sollicitées : 32

Nombre de familles ayant votés : 17

Nombre de bulletins nuls : 0

Résultat du dépouillement :

Dépouillement effectué le vendredi 22 septembre 2017 à 8h30 par Mme COURNOT-DEFOSSE (secrétaire) et Mme MARCILLET Carine (directrice)

Décompte des voix :

Mme BONFILS Christiane : 16 voix

Mme FAYOLLE Marcelle : 7 voix

M FONTANIE Philippe : 5 voix

Mme RELION Liliane : 11 voix

M THIRIOT Laurent : 10 voix

M VUILLET Francis : 13 voix

M VUILLIN Didier : 10 voix

Sont proclamés élus comme membres titulaires et pour une durée de trois ans, les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix ; tous les autres candidats sont déclarés membres suppléants dans l'ordre et en fonction du nombre de voix obtenus : il leur sera fait appel en cas d'empêchement ponctuel ou en cas de cessation de fonction en cours de mandat d'un des membres titulaires.

En cas d'égalité de voix, la priorité sera donnée dans l'ordre au représentant de la famille ou représentant légal du résident ayant la durée de séjour la plus importante dans le foyer logement.

Un procès-verbal atteste du résultat de ces élections.

Conseil de vie sociale

Procès-verbal : résultats des élections du collège famille

Sont élus représentants des familles titulaires :

Mme BONFILS Christiane

M VUILLET Francis

Sont élus représentants des familles suppléants :

Mme RELION Liliane

M VUILLIN Didier

M THIRIOT Laurent

Mme FAYOLLE Marcelle

M FONTANIE Didier

} La date d'entrée du résident faisant foi.